

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 16 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -  
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS  
ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD -  
Rénovation énergétique et réfection des toitures de certains espaces et des  
clôtures du groupe scolaire Saint Louis Consolat - 47, rue des Musardises -  
15ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme relative aux études et aux travaux - Financement.**

21-37620-DAVEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le groupe scolaire Saint Louis Consolat, sis 47, rue des Musardises, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, nécessite une rénovation de sa toiture, de ses salles de classe et extérieurs ainsi que divers travaux connexes.

Les problèmes d'étanchéité de la toiture en bac acier, qui recouvre actuellement le préau et quatre salles de classe, engendrent des désordres importants et une situation d'inconfort pour les élèves et l'équipe pédagogique. La réfection complète de la toiture doit en conséquence être réalisée.

Les salles de classe endommagées par les infiltrations doivent aussi être rénovées dans leur globalité et modernisées. Cette rénovation pourra être étendue, par phase, à l'ensemble du groupe scolaire.

Il est également proposé de rénover les sanitaires ainsi que les espaces de circulation où les travaux porteront tout particulièrement sur l'éclairage et la mise en place de détection automatique dans ces espaces.

Par ailleurs, les menuiseries extérieures à simple vitrage seront remplacées par des fenêtres à double vitrage adaptées aux établissements scolaires et les façades vieillissantes seront également rénovées.

Les deux cours de récréation seront également rénovées.

Des travaux de sécurisation sont en outre envisagés sur la partie du groupe scolaire actuellement clôturée par un grillage vétuste et dégradé, situé le long de la route principale. Ce dernier sera remplacé par une clôture opaque et rigide en pointe de diamant thermolaqué pour assurer sa pérennité.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, relative aux études et aux travaux, à hauteur de 900 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Sont approuvés les études et les travaux dans le cadre de la rénovation partielle avec travaux connexes du groupe scolaire Saint Louis Consolat, sis 47, rue des Musardises, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 900 000 Euros, pour les études et les travaux.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s) et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2022 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN  
ECOLE, DU BÂTI, DE LA CONSTRUCTION, DE  
LA RÉNOVATION ET DU PATRIMOINE  
SCOLAIRE  
Signé : Pierre-Marie GANOZZI**